

## Compte-rendu

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mai 2022

Présents : Jean-Luc DELAGNEAU, Marielle GAMBA-PAILLERY, Martine DELMOTTE, Stéphane DELMOTTE, Sylvie RÉMOND, Jean FAVOT, Christophe COUARD, Sylvette FLÉTY, Pierre BOUROTTE, Hervé PIGEON

### RENOUVELLEMENT CONTRAT ARCHIVISTE

Le conseil municipal décide de renouveler une dernière fois le contrat de l'archiviste pour trois mois à mi-temps afin de terminer sa mission.

### CONVENTION RGPD (REGLEMENT GENERAL SUR LE PROTECTION DES DONNEES)

La mise en place du RGPD est obligatoire. Le conseil municipal accepte la signature d'une convention avec le CDG 54 sous couvert du CDG 89 pour cette mission (30 € annuels pour la partie obligatoire).

### CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Le conseil municipal accepte en non-valeur des petites créances sur le budget du service des eaux pour un montant total de 225.97 €.

### SUBVENTIONS COMMUNALES

Les subventions communales aux associations sont votées. Il est à noter que le Club des Loisirs a envoyé un courrier précisant qu'il ne voulait pas bénéficier de subvention cette année ;

Amicale des Enfants : 1 700 € ; UNA : 500 €, Institut Pasteur : 200 € ; Comité des fêtes : 2 000 € ; Restos du cœur : 200 € ; Bellechaume, son Patrimoine, son Histoire : 400 € ; Sclérosés en plaques : 200 € ; CIFA 89 : 145 € ; Téléthon : 100 € ; Vitavie : 50 € ; Amis de Saint-Vincent : 400 € ; Fondation du Patrimoine : 55 € ; Amicale des pompiers : 150 € ; France Alzheimer : 150 € ; MFR Villevallier : 150 € ; MFR du Sénonais : 100 € ; Ukraine : 500 € ; soit un total de 7 000 €, montant exact prévu un budget.

### REMPLACEMENT DES MENUISERIES C1PLAISIR

Une demande complémentaire a dû être faite auprès des artisans qui nous ont fait parvenir un devis. La décision est donc reportée au prochain conseil municipal.

### PARTICIPATION RESTAURATION SCOLAIRE

Comme chaque année, la commune de Bellechaume prend en charge 1.25 € par repas pris par les élèves de la commune aux écoles publiques de Briennon. Cela se fera maintenant sous forme de convention mais les familles seront encore aidées par versement direct pour la période allant de septembre 2021 à février 2022.

### PACTE TERRITOIRE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de territoire du Département de l'Yonne qui permet aux communes et communautés de communes de demander des subventions pour les travaux concernant l'attractivité résidentielle et touristique au sens large.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Réunions de commissions :
- Jardin du souvenir
- Allées du cimetière
- Achat terrain Monsieur PAULMIER
- Parterre de fleurs salle des fêtes
- Fleurissement de la commune
- Point sur les projets communaux (réorganisation des services techniques et administratifs à prévoir)
- Point sur la caméra
- Livres scolaires
- Communication numérique communale
- Remplacement jeux extérieurs
- Bureaux de vote
- Dates de réunions

#### **TOUR DE TABLE**

- Festivités 13 et 14 juillet
- Recrutements sapeur-pompiers volontaires
- Arrivée de la fibre

La séance est levée à 22h22